



## LES MARCHES DE PLEIN AIR DE SAINT PIERRE



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

# SOMMAIRE

## **I - Propos introductifs**

## **II - Les faits marquants**

## **III - Le contrat de prestations intégrées et gouvernance**

## **IV – La Gouvernance**

## **V - Présentation des marchés (*données d'activité*)**

- Le marché forain de la Ravine Blanche
- Le marché aux fleurs
- Le marché alimentaire de la ravine des cabris

## **VI - Effectifs et qualification du personnel**

## **VII - Aménagements effectués**

## **VIII- Communication et promotion des marchés de plein air**

## **IX - Perspectives 2023**

## **X - Compte rendu financier 2023**

- Le résultat d'exploitation
- Conclusion

## **XI - ANNEXES**

- Extrait du registre du commerce et des sociétés
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle

## I - PROPOS INTRODUCTIFS

L'année 2023 marque le 3<sup>ème</sup> exercice en revue de l'activité des marchés de plein air confiés par la Ville de Saint Pierre à la SPL OPUS par contrat de prestations intégrées signé en décembre 2020.

Une année caractérisée par les effets de l'inflation mondiale qui s'est établie, selon l'Insee à + 5.2 %, impactant notamment les secteurs de l'alimentation, de l'habillement et des transports.

Le présent rapport retrace sur les plans qualitatifs et financiers les données d'activité des marchés de plein air confiés en gestion à la SPL OPUS. Il fait ressortir pour l'exercice passé sous revue un résultat d'exploitation de - **39 147 €**, déficitaire pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Un résultat fortement impacté entre autres par des coûts directs et des dépenses de personnel en hausse, sur lesquelles viennent par ailleurs se greffer les obligations réglementaires qui s'imposent à la SPL OPUS en matière d'obligation de gestion et de caractérisation des déchets.

Pour ne pas fragiliser davantage l'économie de celui-ci sur les prochains exercices, l'année 2024 sera marquée par la conclusion d'un avenant visant à réviser les conditions financières sur la rémunération allouée au délégataire.

## II - FAITS MARQUANTS 2023

### FONCTIONNEL



- Réorganisation des équipes suite aux départs des régisseurs-placiers
- Chevauchement de nombreuses manifestations de la Ville sur le site SALAHIN posant des difficultés organisationnelles pour le marché
- Annulation du marché forain du 9 septembre 2023 pour le salon des seniors
- Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris en perte d'engouement

### FINANCIER



- Maintien des redevances tarifaires sur l'exercice 2023
- Augmentation des coûts directs sur l'exercice (frais de migration du logiciel et taxe ILEVA)
- Un déficit d'exploitation qui persiste
- Des discussions engagées avec la Ville pour la révision des conditions financières du contrat au 1er janvier 2024

### III – LE CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES



La Ville de Saint-Pierre et la SPL OPUS ont signé le contrat de prestations intégrées le 21 décembre 2020. Le contrat prévoyait un transfert des activités des marchés de plein air au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le démarrage effectif est finalement intervenu au 1<sup>er</sup> mars 2021.

En application de l'article 1.2 du contrat de prestations intégrées, le délégataire a pour missions :

- « *D'assurer l'organisation et la gestion des marchés confiés*
- *D'exploiter les aménagements et de gérer les missions confiées dans le strict respect des principes fondamentaux énoncés au contrat portant sur : la continuité, la régularité et la qualité du service public ; l'égalité des usagers devant le service public, le respect des caractères de l'occupation du domaine public, l'équilibre financier de l'exploitation »*

Le présent rapport est remis à l'Autorité Municipale en application des dispositions de l'article 5.2 du contrat de prestations intégrées et comprend :

- Un rapport d'activité comportant une analyse de la qualité du service et relatant les perspectives et projets pour l'amélioration des marchés
- Un compte-rendu financier précisant le montant total des recettes, distinguant le montant des redevances payées par les forains et la rémunération du délégataire, et le montant des charges liées à l'exploitation

## IV – LA GOUVERNANCE

### ❖ La Ville de Saint-Pierre

La Ville, représentée par le Maire garde l'autorité décisionnelle et de police des différents marchés de la Ville.

### ❖ La SPL OPUS

Société Publique Locale, la SPL OPUS a été créé en 2016 à l'initiative des Communes de Saint-Pierre, de Saint-Louis et de la CIVIS.

Elle exerce son activité exclusivement sur les territoires de ses actionnaires et est présidée par un Conseil d'Administration, composé de 6 membres élus, dont le Président Directeur Général est M. Stephen BELLON. Elle exerce ses compétences dans les domaines suivants :

- La gestion, l'exploitation et l'entretien du stationnement payant
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des parcs relais
- L'acquisition, la construction, la gestion et l'exploitation des sanitaires publics
- L'acquisition, la gestion et l'entretien du mobilier urbain
- L'acquisition et la location de parcelles privées ou de parkings privés en sous terrain ou en surface
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des infrastructures portuaires, d'abris-côtiers et leurs abords
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des halles et des marchés de plein air et de leurs abords
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des zones d'activités et espaces économique

### ❖ La Commission Consultative des Marchés de Plein Air

Une Commission Consultative des marchés de plein air a été installée par la Ville – arrêté n°2020-4809, dont le rôle est d'émettre des avis relatifs au fonctionnement des marchés et de prévenir les conflits pouvant se produire dans l'application du règlement ou des litiges entre forains.

Elle est également chargée d'émettre des avis sur l'établissement et modification des lieux de marchés, la révision des tarifications de droits de place, révision et modification du règlement intérieur.

La Commission ne s'est pas réunie pour l'exercice passé sous revue. Des discussions ont été engagées avec la Ville pour une révision de la composition de cette instance, compte tenu de la difficulté à en réunir les membres.

Dans le cadre d'une rencontre avec les forains, une élection s'est tenue le 16 décembre 2023 à l'initiative du monde des forains, pour la désignation de représentants.

Un nouvel arrêté est entré en vigueur le 15 mars 2024 pour modifier la composition des membres de la commission consultative des marchés de plein air de Saint-Pierre.



## V - Présentation des marchés

### Les différents marchés

La SPL OPUS assure l'organisation, la gestion et l'exploitation de 3 marchés :

- Le marché forain hebdomadaire de la Ravine Blanche
- Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris
- Le marché aux fleurs hebdomadaire sur la place du marché couvert au centre-ville

### Localisation

Les périmètres mis à disposition par la Ville pour le fonctionnement des différents marchés sont les suivants :

#### ➤ **Le marché forain de la Ravine Blanche :**

Boulevard Hubert Delisle dans sa portion comprise entre la rue Luthuli et le Rue Luc Donat.  
L'espace Salahin de la Ravine Blanche situé entre le boulevard Hubert Delisle et l'océan

#### ➤ **Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris :**

Parking situé rue Général de Gaulle à côté du collège de la Ravine des Cabris

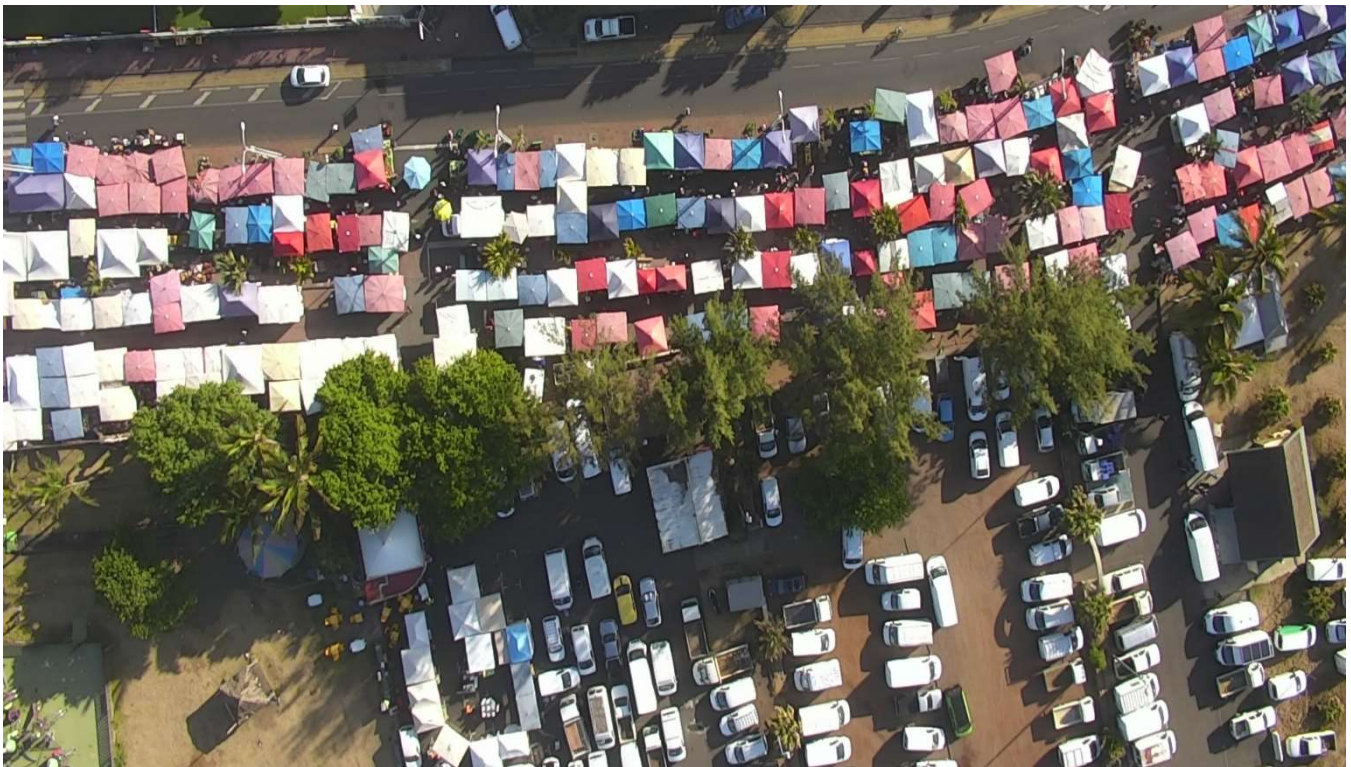
#### ➤ **Le marché aux fleurs**

Placette située sur le parking dans l'angle des rues Isautier et four à chaux

### Typologie des marchés

MARCHE MARCHE FORAIN		MARCHE AUX FLEURS	MARCHE DE LA RAVINE DES CABRIS
SECTEUR D'ACTIVITE	Agroalimentaire Artisanat	Marché 100 % producteurs, dédié à la vente de fleurs, plantes vertes et ornementales.	Alimentaire

# LE MARCHE FORAIN DE LA RAVINE BLANCHE





## A) DONNEES GENERALES

### 📍 Localisation, jour et heures de marché :

Le marché forain se déroule chaque samedi de 5h à 12h00 sur le boulevard Hubert Delisle entre les rues Luc Donat et Luthuli. Pour permettre l'accueil du public, plusieurs parkings jouxtent le marché forain.

### 📊 Nombre d'emplacements disponibles sur le marché

En 2023, le marché compte environ 560 emplacements dédiés aux forains. La répartition des emplacements est organisée par catégories de surfaces et synthétisées au tableau ci-après :

Surface	Nombres
2 ml	24
3 ml	464
4 ml	62
Associatif	10

Certains emplacements ne trouvent pas preneurs du fait de leur localisation en zone non achalandée.

### 📊 Tarifs et droits de places :

Les tarifs pour l'année 2023 ont été maintenus et n'ont pas fait l'objet d'une réactualisation.

ABONNÉS		
EMPLACEMENT	MENSUEL	TRIMESTRIEL
2 ml	40 €	120 €
3 ml	55 €	165 €
4 ml	75 €	225 €
Camions ou remorques inférieur à 5 mètres	100 €	300 €
Camions ou remorques supérieur à 5 mètres	160 €	480 €

SAISONNIERS			
EMPLACEMENT	JOURNALIER	MENSUEL	TRIMESTRIEL
2 ml	10 €	43 €	129 €
3 ml	15 €	65 €	195 €
4 ml	20 €	87 €	261 €
Camions ou remorques inférieur à 5 mètres	27 €	117 €	351 €
Camions ou remorques supérieur à 5 mètres	41 €	177 €	531 €

OCCASIONNELS	
EMPLACEMENT	JOURNALIER
2 ml	10 €
3 ml	15 €
4 ml	20 €
Camions ou remorques inférieur à 5 mètres	27 €
Camions ou remorques supérieur à 5 mètres	41 €

### ✚ Nombre d'emplacement attribué en 2023

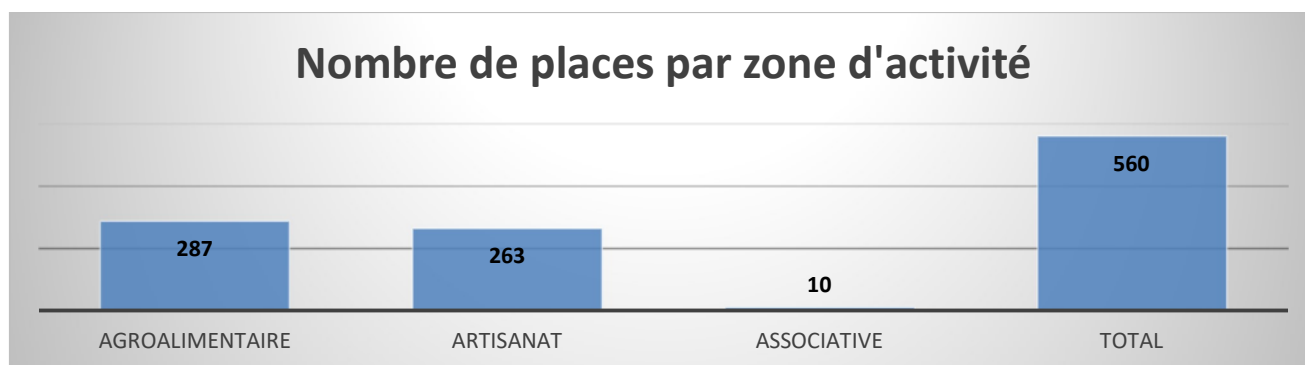
Compte tenu des difficultés à réunir la commission des marchés de plein air, une gestion des attributions de place a été opérée au cas par cas avec l'Autorité Municipale. Les places réattribuées sont intervenues essentiellement du fait de cessation, de cession ou transmission d'activité.

### ✚ Nombre d'abonnés recensés en 2023

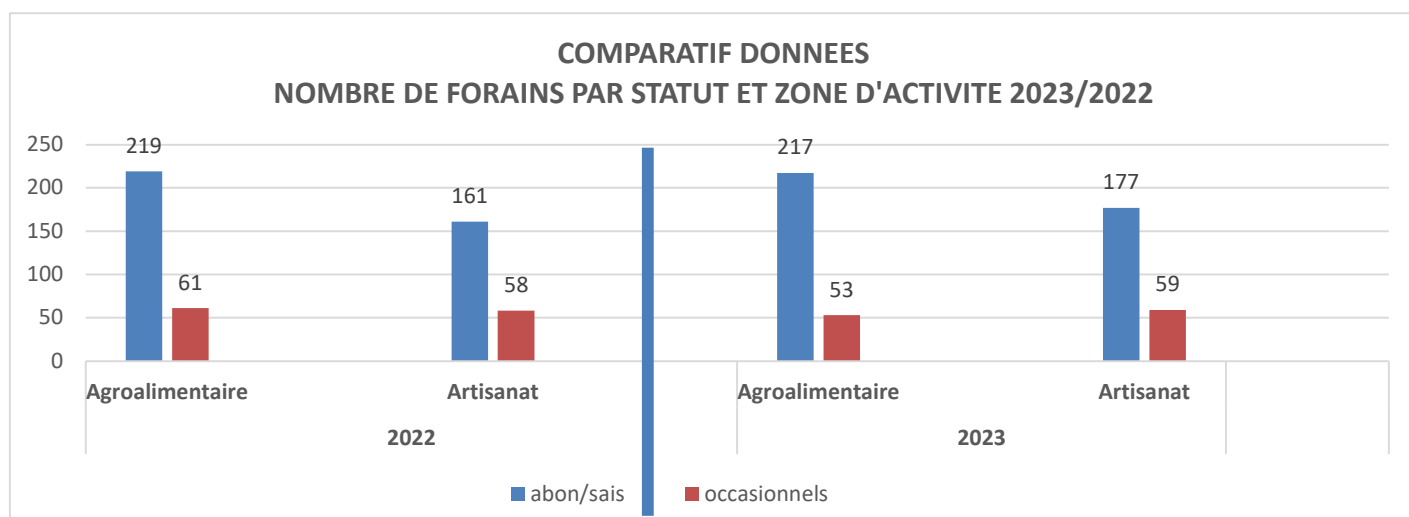
Au 31 décembre 2023, on comptabilisait 85 forains ayant souscrit à une formule abonnement, pour l'intégralité en mensuel.

### ✚ Organisation du marché forain par zone d'activité

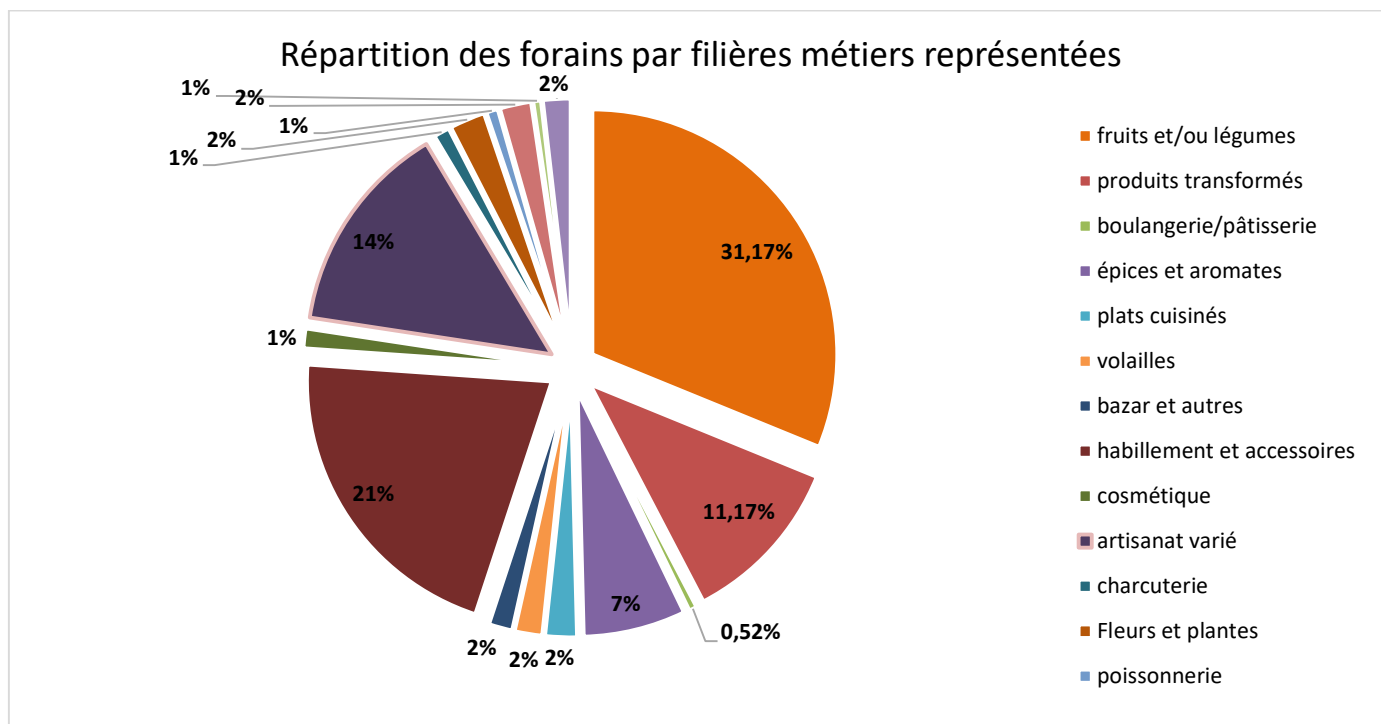
Le découpage sectoriel du marché forain est établi en 3 zones d'activités distinctes :



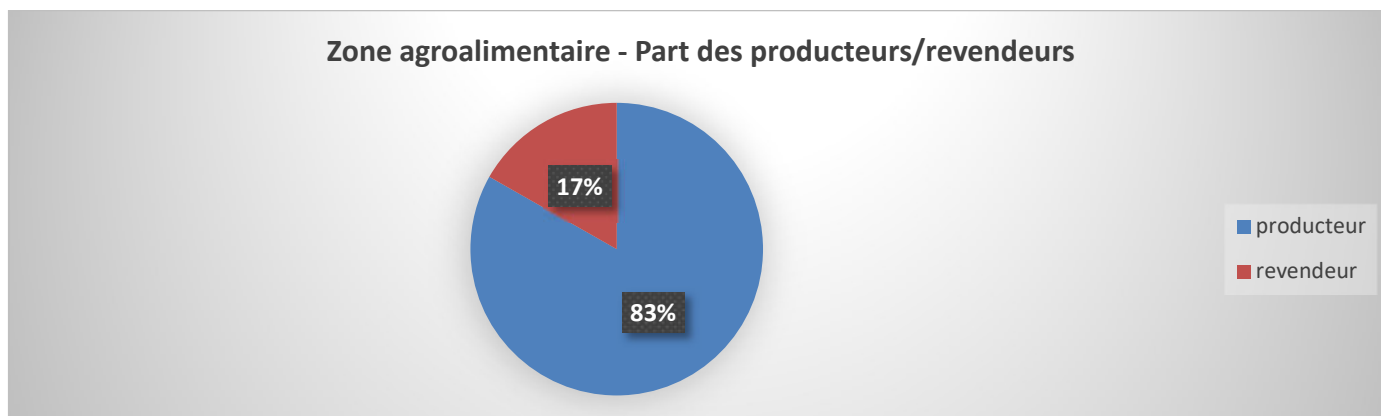
### ✚ Nombre de forains par zone d'activité et statut – Données comparatives 2023/2022



## ✚ Répartition des forains par filières métiers représentées



## ✚ Part forains producteurs et revendeurs en agroalimentaire



### COMMENTAIRES :

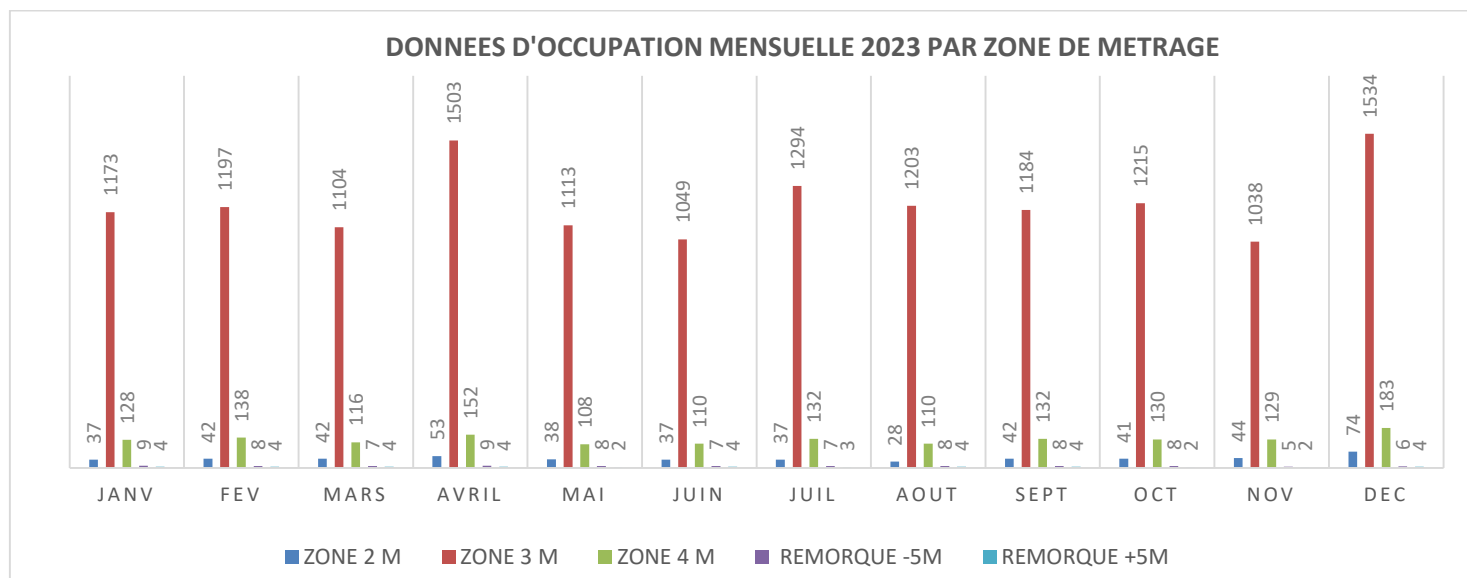
Le nombre total de forains répertoriés n'a pas connu de variation significative entre 2022 et 2023. On relève une sensible augmentation du nombre de forains fixes en zone artisanale sur 2023.

Globalement, le marché est resté proportionnellement équilibré en termes d'emplacements répartis entre zones agroalimentaire et artisanale. C'est un marché diversifié avec une large gamme de filières représentées. Il est à forte prédominance alimentaire, avec toujours une forte proportion de forains producteurs. La vente de fruits et légumes représente l'activité la plus importante du marché.

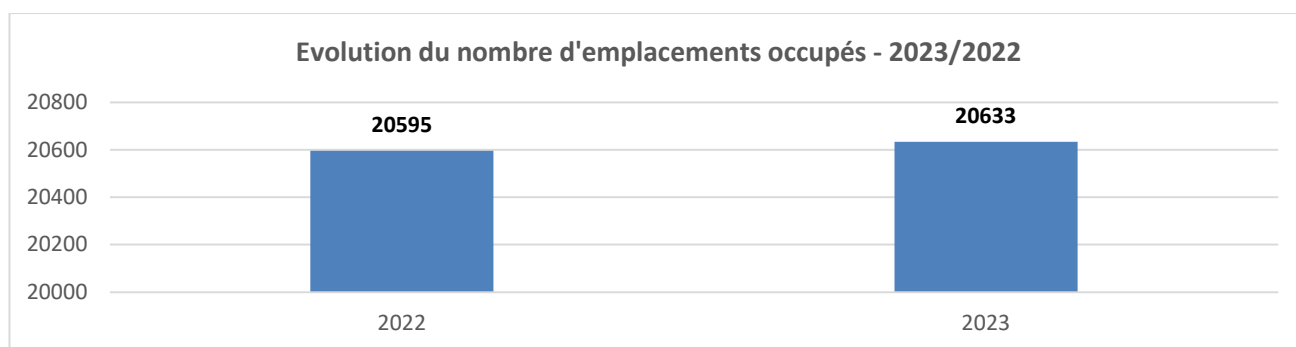
La problématique des emplacements « inoccupés » ou « inexploitable » (un peu moins d'une cinquantaine) demeure toujours, en raison du périmètre géographique dans lequel se situent les places. Celles-ci fortement exposées aux aléas climatique sont impactées en matière de fréquentation.

## B) DONNEES D'OCCUPATION

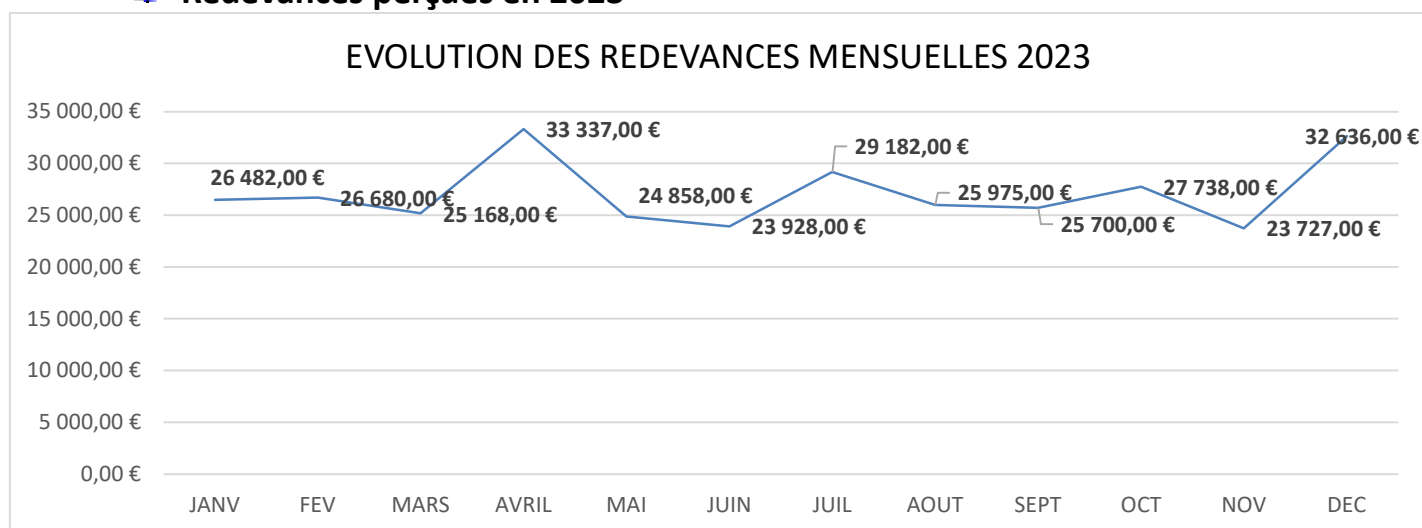
### Relevé d'occupation du marché pour l'année 2023 (en nombre d'emplacements)



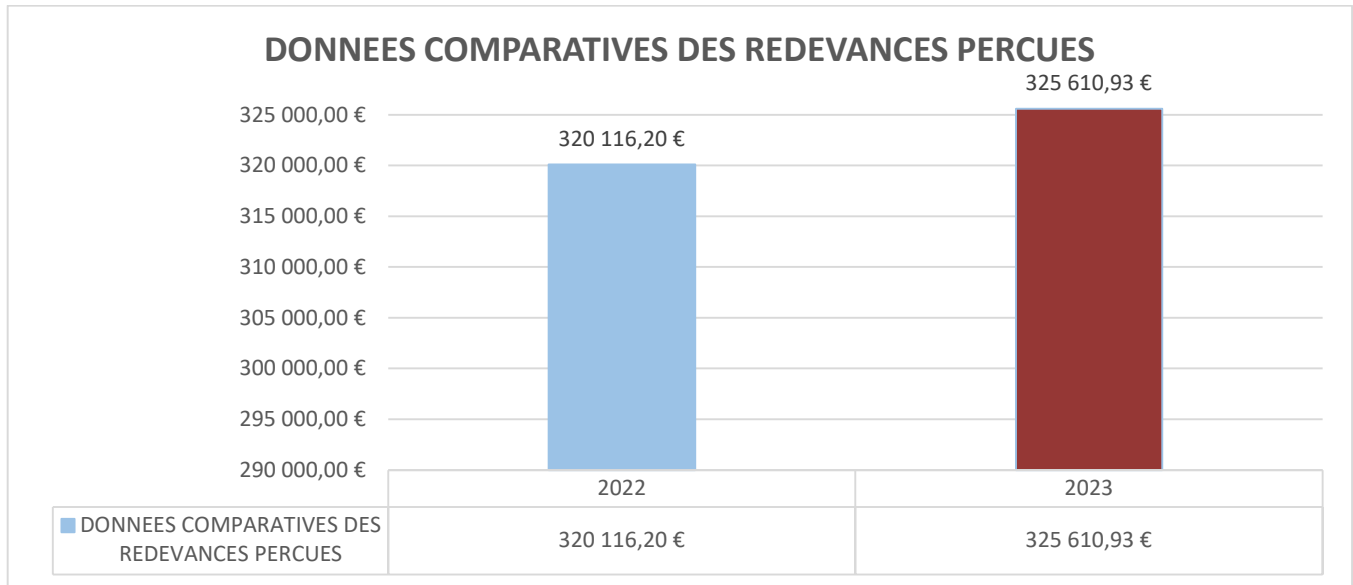
### Données d'occupations annuelles comparatives - 2023 VS 2022



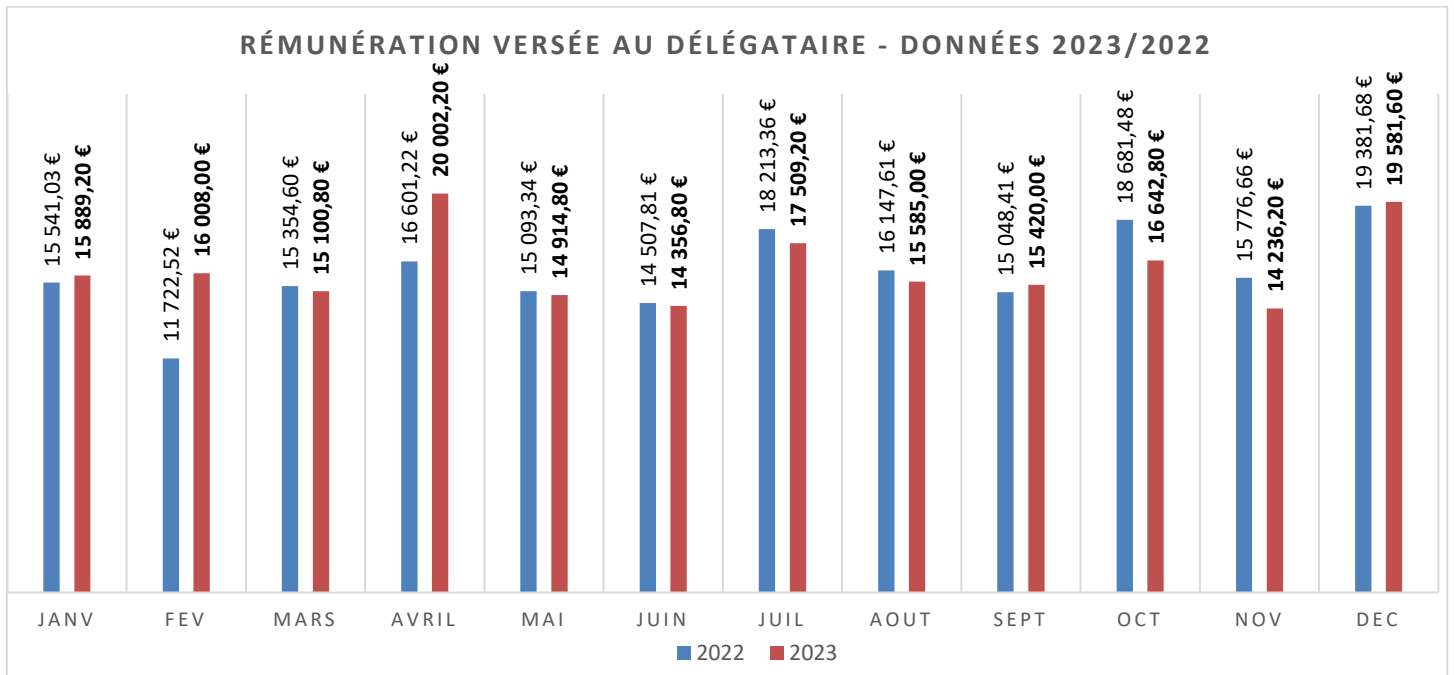
### Redevances perçues en 2023



## Données comparatives des redevances perçues 2023 vs 2022



## Rémunération versée au délégataire – données 2023 vs 2022



### COMMENTAIRE :

Les données d'occupation relevées sont en sensible hausse pour l'exercice passé sous revue, soit 20 633 occupations annuelles recensées en 2023 contre 20 595 en 2022. Le total des redevances encaissées en 2023 est de 325 610 €.

Sur l'exercice 2023, le marché a par ailleurs été impacté de quelques faits marquants :

- Evènements annuels du Festival SAKIFO et de la manifestation FESTIPARK
- Annulation du marché du 9 septembre 2023 en raison de l'organisation du salon des séniors sur le site Salahin



# Le marché aux fleurs



## C) DONNEES GENERALES

### Localisation, jour et heures de marché

Le marché aux fleurs se déroulent chaque mercredi de 6h à 11h sur la placette située sur le parking dans l'angle des rues Isautier et four à chaux. Il s'agit d'un marché 100 % producteurs, dédié à la vente de fleurs, plantes vertes et ornementales.

### Nombre d'emplacements

Le marché aux fleurs compte une vingtaine d'emplacements de 9 m<sup>2</sup>.

### Tarifs des droits de place :

Le tarif des droits de place est fixé au prix journalier 15 € les 9 m<sup>2</sup>, arrêté par délibération du Conseil Municipal.

### Nombre d'abonnements souscrits

Le principe de l'abonnement ne s'applique pas au marché aux fleurs compte tenu de sa faible capacité.

### Nombre de forains en 2023

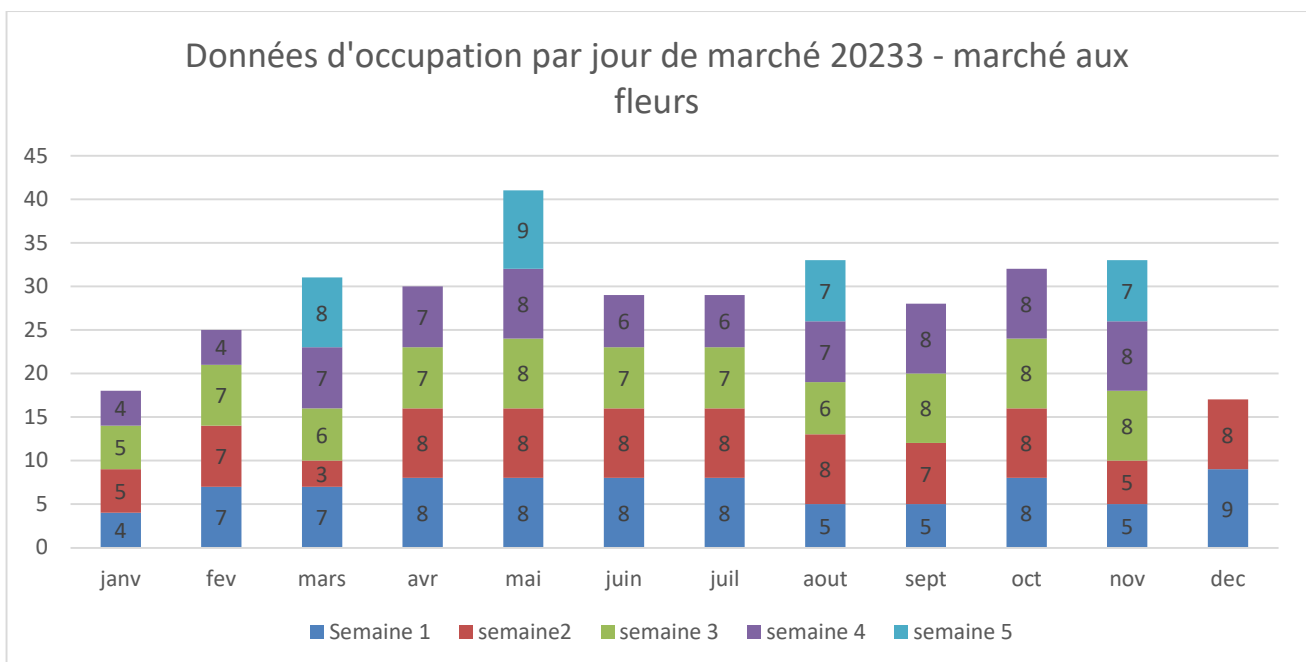
Il n'y a pas eu de variation significative du nombre de forains en 2023. Les chiffres répertoriés restent quasi identiques.

### Organisation du marché forain par zone d'activité

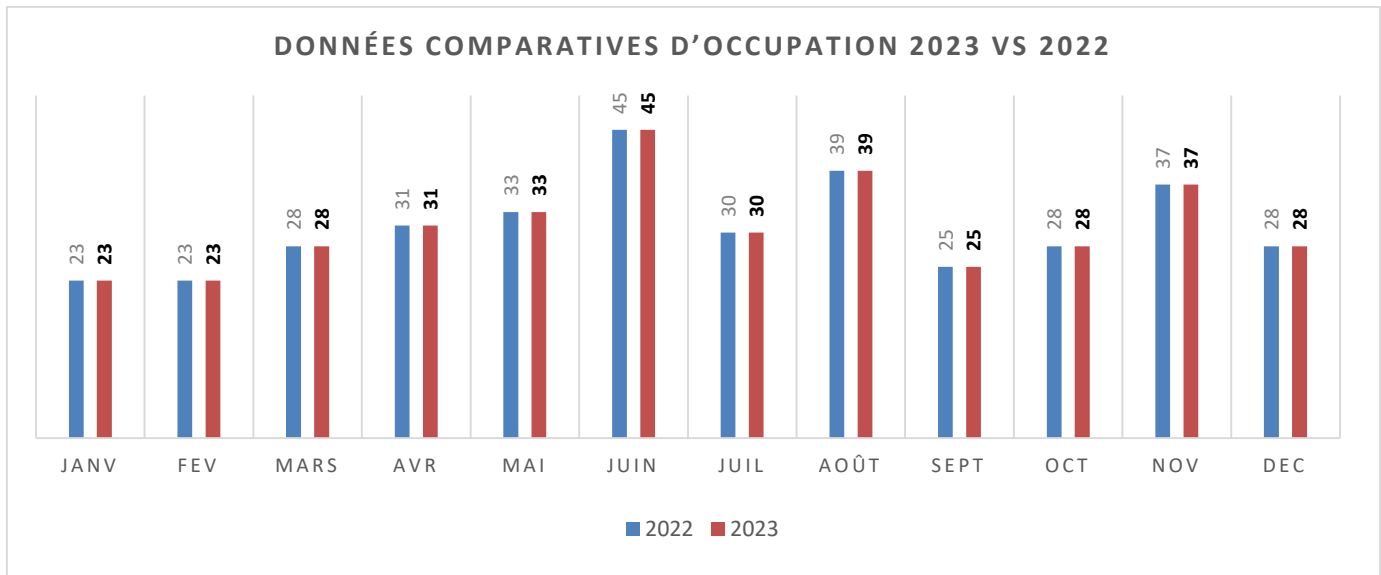
Le marché aux fleurs est dédié à une activité unique de production de plantes/fleurs et ne fait donc pas l'objet d'un découpage sectoriel.

## D) DONNEES D'OCCUPATION

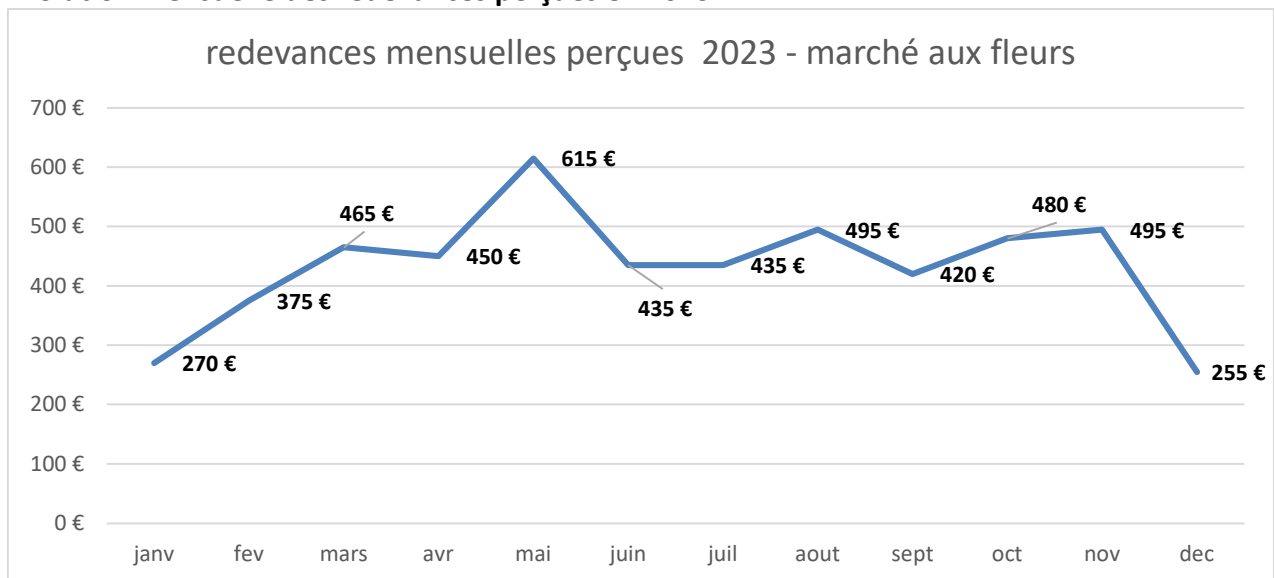
### Relevé d'occupation par jour de marché en 2023



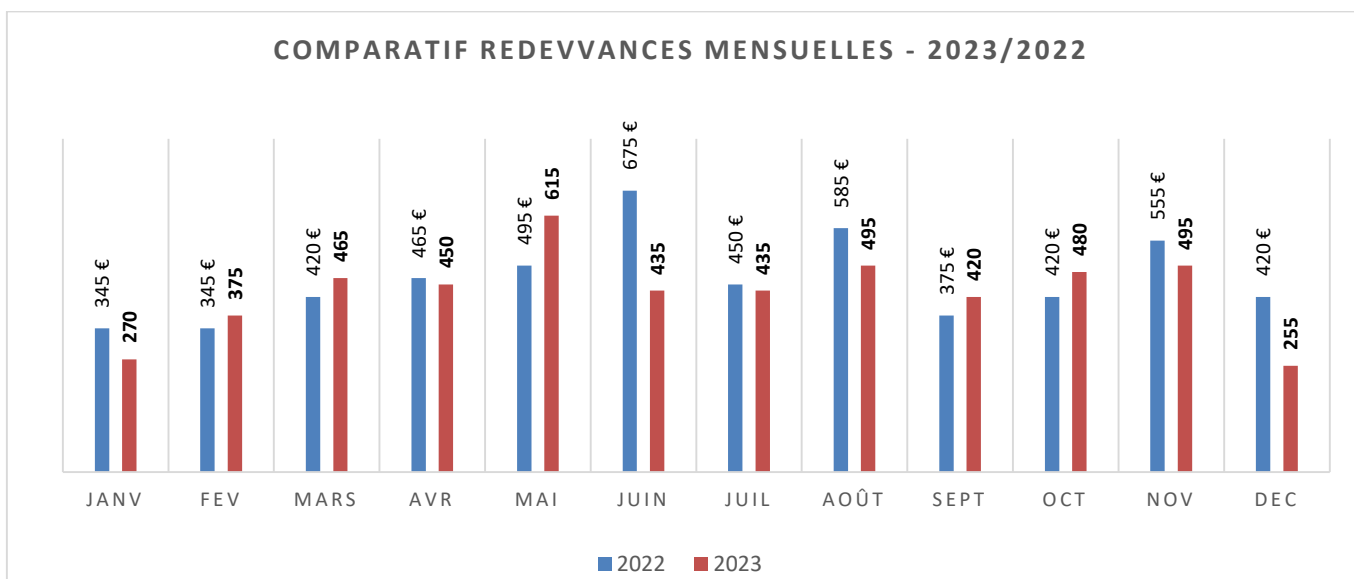
**Données comparatives en nombre d'occupation - 2023 VS 2022**



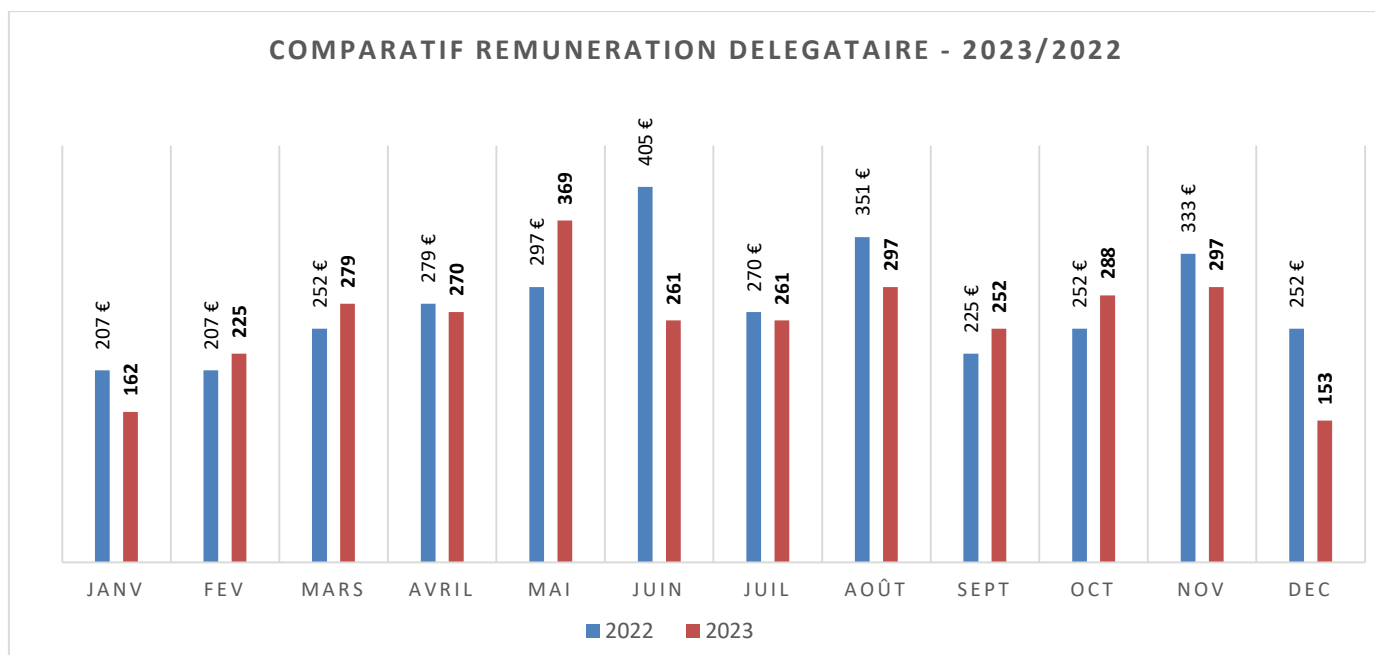
**Evolution mensuelle des redevances perçues en 2023**



**Données comparatives des redevances perçues - 2023/2022**



## Données comparatives part versée au délégataire 2023/2022



### COMMENTAIRE :

Les redevances totales perçues sur le marché aux fleurs s'élèvent à 5190 € en 2023 contre 5550 € en 2022. La rémunération du délégataire sur l'exercice est de 3114 €. Elle diminue légèrement sous l'effet des événements du calendrier du mois de décembre 2023 avec la tenue de 2 marchés au lieu de 4 habituellement (pas de marché aux fleurs les 20 et 27 décembre 2023).

Le marché aux fleurs ne connaît pas de variation sensible en matière d'occupation. C'est un lieu qui dispose d'une clientèle habituée.



# Le marché de la Ravine des Cabris





## E) DONNEES GENERALES

### Localisation, jour et heures de marché

Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris a démarré le 12 octobre 2022 à raison d'un mercredi par mois. Il se déroule sur la place du parking du général de gaulle sur les créneaux horaires 16h00 – 20h00.

Depuis le mois de décembre 2022, et sur demande des forains, sa périodicité a été étendue à 2 mercredis par mois.

### Nombre d'emplacements

Le marché alimentaire compte environ une cinquantaine de places.

### Tarifs des droits de place :

Le tarif des droits de place est fixé suivant délibération du Conseil Municipal, comme suit :

<b>3 mètres x 3 mètres</b>	<b>Camion remorque inférieur à 5 mètres linéaires</b>	<b>Camion remorque supérieur à 5 mètres linéaires</b>
15,00 €	27,00 €	41,00 €

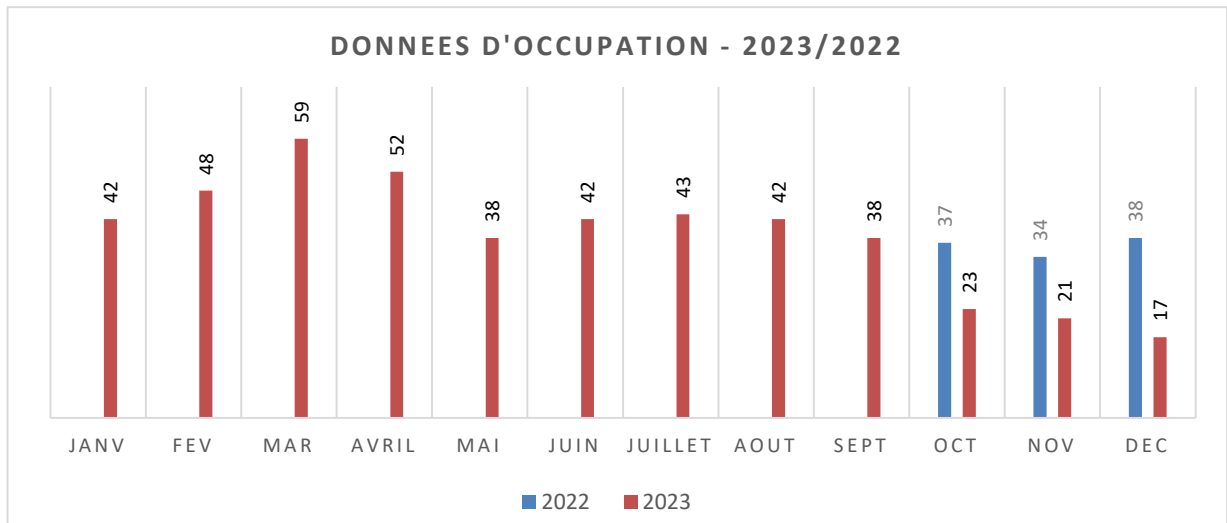
### Organisation du marché forain par zone d'activité

Le marché est essentiellement un marché alimentaire :

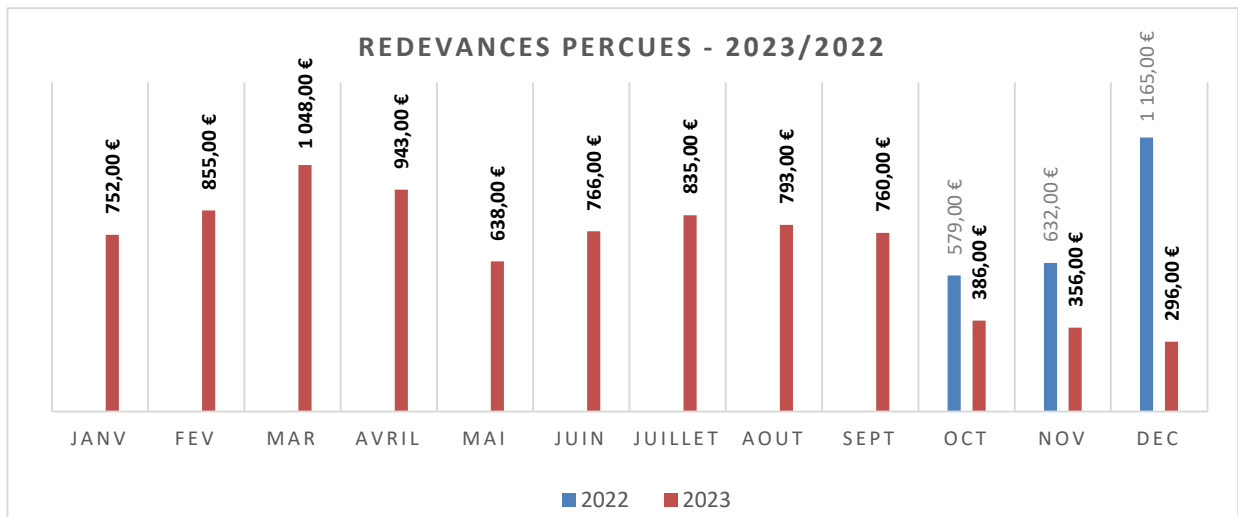
- ventes de légumes frais
- vente de pâtisseries
- plats cuisinés
- spécialités locales : samoussas, bonbons piments, piments farcis...
- épices et aromates
- glaces artisanales
- sirop, confitures,
- rôtisserie
- charcuterie et viandes fraîches

## F) DONNEES D'ACTIVITE

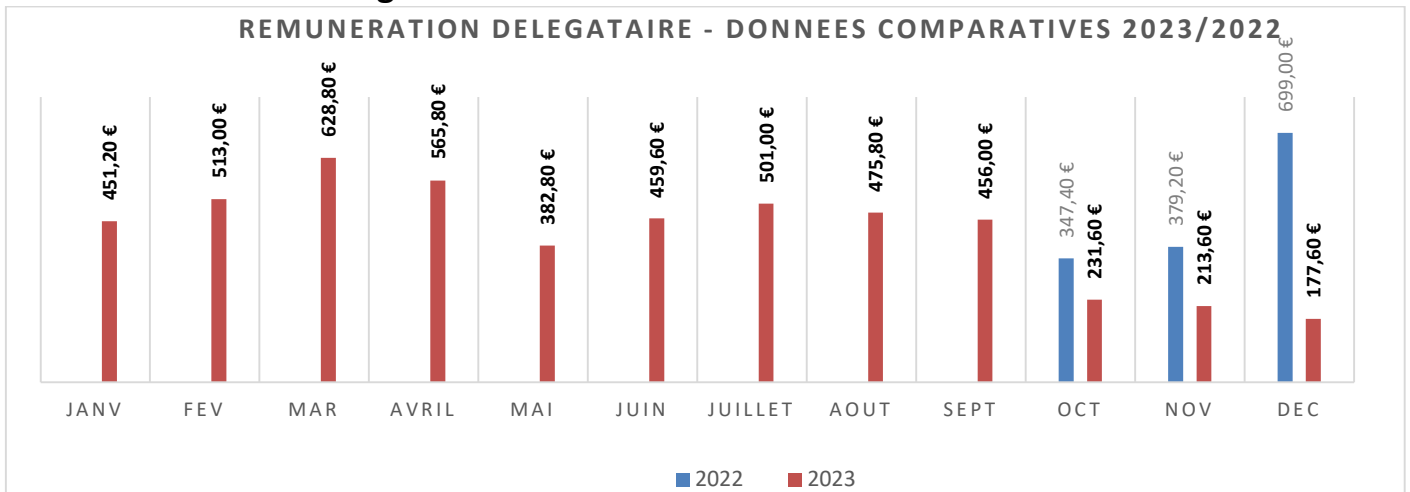
### 🇫🇷 Relevé occupations annuelles – Données comparatives 2023/2022



### 🇫🇷 Redevance annuelles perçues - Données comparatives 2023/2022



### Part versée au délégataire



## **COMMENTAIRES**

**Le marché de la ravine des cabris était inscrit comme une clause obligatoire au contrat de prestations de services intégrées. Son implantation a été longtemps attendue par la population du secteur. Après une période de démarrage qui avait connu un fort engouement sur les premiers mercredis, une baisse de fréquentation a commencé à être constatée en décembre 2022.**

**Les chiffres relevés en 2023 sont venus confirmer cette analyse. Les données mettent en exergue une occupation annuelle moyenne qui peine à atteindre les 38 %.**

**Le total des redevances perçues en 2023 s'élèvent à 8428 € et une rémunération pour la SPL d'un montant de 5050 €, sur un fonctionnement en année pleine.**

**L'organisation et le fonctionnement de ce marché mobilisent 2 agents sur un volume annuel de travail de plus de 340 heures, pour une enveloppe financière d'un peu plus de 5200 € ne tenant pas compte des autres achats et charges externes. Les recettes perçues ne suffisent pas à couvrir les dépenses en matière de gestion et d'exploitation de ce marché.**

**Malgré une communication renforcée sur les réseaux sociaux, celui-ci est en perte de vitesse grandissante. Les chiffres observés sur la 1<sup>ère</sup> période de 2024 mettent déjà en évidence une désertion quasi totale du site, tant par les forains que les consommateurs.**

**Une éventuelle délocalisation vers une zone davantage fréquentée pourrait éventuellement redonner à ce marché tout son dimensionnement, mais les incertitudes quant à la clientèle demeurent. Un tel risque doit donc être mesuré. Le sujet sera porté à la Commission Consultative des Marchés de Plein Air quant à son devenir.**

## VI - Effectifs et qualification du personnel

### Liste du personnel affecté :

Les effectifs alloués au service ont dû être révisés pour opérer une réorganisation fonctionnelle, suite au départ des 2 régisseurs. Une réorganisation qui s'est avérée complexe et qui a exigé d'importants moyens, des temps de formation et d'acquisition de connaissance conséquents, alors que dans un même temps des difficultés étaient rencontrées avec la phase de migration du logiciel.

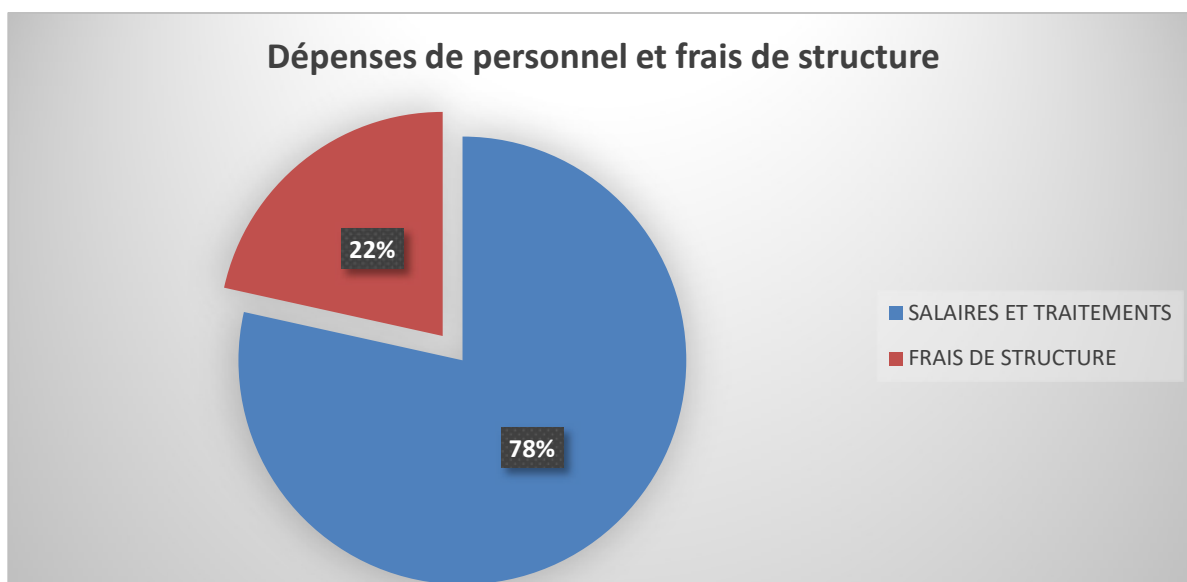
### Depuis le 1<sup>er</sup> août 2023, le service est composé :

- D'1 régisseur placier – responsable de service à 100 % de temps
- D'1 régisseur placier suppléant à 30 % de temps
- D'1 alternant en apprentissage gestion PME affecté à des tâches administratives
- De 4 mandataires placiers intervenant à tour de rôle sur le calendrier annuel
- De 2 agents à temps partiel pour la tenue des barrières

### Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les frais de rémunération directement supportés par la SPL OPUS et se décomposent comme suit :

- des salaires annuels versés aux personnels de la SPL OPUS intégrant le paiement des heures supplémentaires des équipes à mobiliser (travail en horaire décalé, horaire de matinal et/ou de nuit, jour férié etc..)
- des primes annuelles versées aux agents
- des charges et cotisations salariales
- des frais de structure (ou frais de siège)



En traitement comptable, les frais de structure/siège sont comptabilisés à la section « Autres Achats et Charges Externes ».

## VII - Aménagements effectués

Il n'y a pas eu d'aménagements ou de travaux effectués sur les différents marchés au cours de l'année 2023.

## VIII- Communication et promotion des marchés de plein air

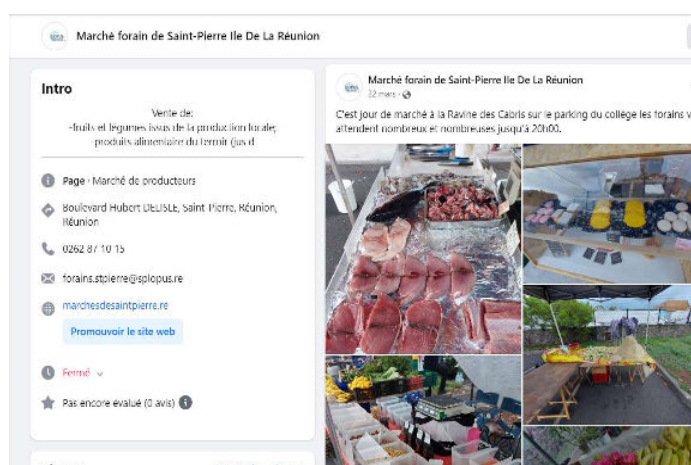
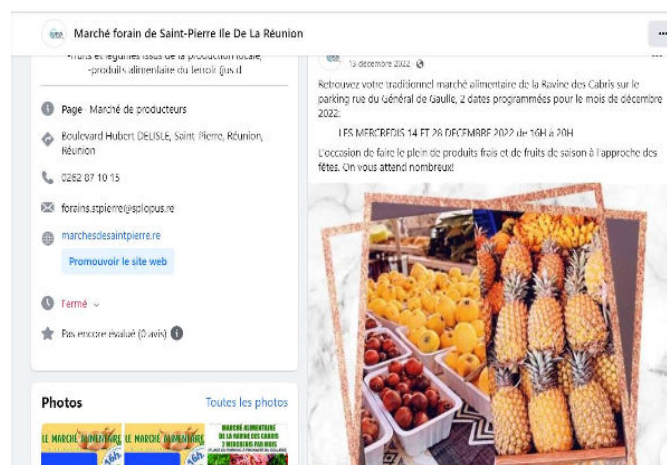
### Gestion du site internet

Depuis son déploiement en août 2021, le site internet est essentiellement utilisé par les usagers pour des recherches d'informations sur les manifestations impactant le marché forain ou encore pour les pré-demandes d'occupation pouvant être saisies en ligne.

### Page Facebook

Les réseaux sociaux sont devenus un moyen de communication incontournable. La page Facebook dédiée aux marchés a été renforcée. Des publications hebdomadaires sont faites afin d'informer les professionnels et la population. Les usagers ont également la possibilité de solliciter des informations en temps réel par Messenger, qui portent en grande partie sur des demandes de dossiers ou encore d'horaires d'ouverture ou de maintien des marchés se chevauchant sur d'autres manifestations.

La page Facebook est également l'occasion de mettre à l'honneur les forains et faire connaître leurs produits et activités.



### Concours du plus beau marché de France

Le marché forain a été plébiscité par le grand public et élu plus beau marché de la Réunion en 2023. Il a terminé 8ème au classement des plus beaux marchés de France avec une honorable 1ère place parmi les marchés d'outre-mer.



## IX - Perspectives 2024

### Sur les aspects décisionnels, organisationnels et techniques :

- Signature d'un avenant au contrat d'exploitation portant révision des conditions de rémunération de la SPL OPUS. L'avenant est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec une rémunération du délégataire passant de 60 à 80 % du montant total des redevances perçues. Ces recettes permettront de couvrir notamment les frais supplémentaires supportés par la SPL OPUS sur la gestion des déchets (+ de 12 000 €). A noter que ces dépenses n'avaient pas été prises en compte dans les clauses du contrat initial.
- Révision de la composition de la commission consultative des marchés de plein air. Les nouveaux membres de la commission ont été désignés par arrêté en date du 15 mars 2024 et une 1<sup>ère</sup> réunion organisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. L'objectif étant d'instaurer un véritable dialogue social avec le monde des forains, de poser les problématiques rencontrées de part et d'autre, et de trouver des pistes d'amélioration.
- Lancement d'une étude sur la caractérisation des déchets du marché forain, avec une demande de financement auprès de l'ADEME
- Changement des points d'alimentation électriques défectueux sur le site du marché forain.

### Sur les aspects fonctionnels :

- Changement de logiciel de gestion des droits de place : la migration imposée par l'éditeur a posé de nombreuses difficultés fonctionnelles. La SPL OPUS s'est donc orientée pour 2024 vers un changement de logiciel.
- Optimiser la réorganisation administrative du service par une procédure de mutualisation afin de réduire les coûts de fonctionnement du contrat.

## X - Compte rendu financier 2023

### ▪ Le résultat d'exploitation

DESIGNATION	MONTANTS 2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	-201 358,00 €
Achats de sous-traitance	91 972,00 €
Achats non stockés	1 852,00 €
Autres charges externes	35 354,00 €
Subventions d'exploitation	-14 697,00 €
Impôts, taxes sur rémunérations	650,00 €
Autres impôts et taxes	427,00 €
Salaires et traitements	124 748,00 €
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	-38 948,00 €
Autres produits d'exploitation	-37,00 €
Autres charges de gestion courante	106,00 €
<b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>	-39 017,00 €
Charges financières	130,00 €
impôts sur bénéfices	0,00 €
<b>RÉSULTAT 2023</b>	<b>-39 147,00 €</b>

### 1 – Chiffres d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires de la SPL OPUS concernant les marchés de plein air est constitué du produit des prestations de services versées par la Ville pour l'exécution du contrat (60 % des redevances totales perçues sur les 3 marchés). En 2023, il s'établit à hauteur de 201 358 € contre 196 468 €.

### 2 – Autres produits d'exploitation

Ce poste correspond à la quote-part des produits divers de gestion courante de la SPL OPUS affecté au contrat des marchés de plein air.

### 3 – Subvention d'exploitation

Le montant des subventions d'exploitation concerne les aides à l'embauche octroyées par l'ASP pour les salariés affectés au service.

#### **4 – Coûts directs**

Ce poste concerne les consommables et frais directs confiés à des tiers pour l'entretien des marchés. Il s'établit pour 2023 à 91 972 €. Ce poste est principalement constitué des coûts liés au nettoyage du marché forain assuré par la société NICOLLIN via un contrat de prestation (marché public) et aux frais de gestion de déchets qui incombent à la SPL OPUS en qualité de producteur de déchet, versés à ILEVA.

#### **5 – Autres Achats et Charges Externes**

Ce poste d'un coût global de 35 354 € pour 2023 concerne les frais de structure (ou frais de siège).

#### **6 – Impôts et taxes**

Ce poste correspond à la quote part des frais de taxe d'apprentissage, taxe de formation, CFE, TVS, et CVAE.

#### **7 – Charges personnel**

Ce poste correspond au montant des salaires payés au personnel intervenant sur le contrat des marchés de plein air. Les effectifs sont directement salariés de la SPL OPUS. Le poste tient compte du montant des rémunérations desservies et du paiement des heures supplémentaires qu'impose la gestion du marché forain du samedi notamment.

#### **7 – Impôts sur bénéfice**

Pas d'impôt sur l'exercice.

### **Résultat de l'exercice : - 39 147 €**

#### **CONCLUSION**

Le résultat de l'exercice est de nouveau déficitaire et s'établit à **-39 147 €**. Le marché forain reste l'activité la plus importante dans la gestion du contrat, il génère toujours malgré les efforts entrepris, des coûts directs importants.

Pour résorber ces frais de gestion et d'exploitation, et maintenir l'équilibre du contrat sur les exercices à venir, un avenant a été négocié pour 2024 avec la Ville portant la rémunération du délégataire à hauteur de 80 % des redevances perçues.

De plus, la SPL OPUS fera face aux obligations réglementaires qui lui sont imposées en matière de déchets, et devra lancer une étude-diagnostic de caractérisation des biodéchets.